

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt sept novembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDELINE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABAleta, Gilles MONTI, Valérie MILLON, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date 25 novembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration Marie Pierre ROBERT en date du 26 novembre 2025

Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 20 novembre 2025

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Clément RAVAUD en date du 22 novembre 2025

Alain AUTHIER donne procuration à Valérie MILLON en date du 27 novembre 2025

Laurence PIPERS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 27 novembre 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Martine LERICHE

Objet : Adhésion de la ville à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES)

Délibération 2025-96

Grâce à la mise en œuvre d'une politique associative et sportive ambitieuse, la Ville de Panazol s'est vu décerner, en octobre 2025, le label « Ville Active et Sportive ».

Cette distinction a permis de mettre en lumière la richesse et la diversité des équipements sportifs de la commune, tout en renforçant la responsabilité du gestionnaire en matière de suivi et d'optimisation de ces infrastructures.

Dans cette dynamique, il apparaît opportun que la collectivité adhère à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES). En effet, les objectifs poursuivis par cette association – qui regroupe l'ensemble des élus en charge du sport – visent à favoriser le partage d'expériences, à promouvoir les bonnes pratiques en matière d'investissement et de fonctionnement, et à soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques sportives locales.

Les deux objectifs principaux de l'ANDES sont :

- Accompagner les élus locaux dans la quotidienneté de leurs politiques sportives par du conseil, de la mise en réseau, du partage de bonnes pratiques et des expertises ;
- Représenter et défendre les intérêts des collectivités auprès des diverses instances nationales de la gouvernance du sport (Ministère, Agence nationale du Sport, Parlement, Mouvement sportif et acteurs économiques).

Adhérer à l'ANDES permettra à la Ville de Panazol de :

- Bénéficier d'un réseau d'échanges et de partages d'expériences en Métropole et Outre-Mer ;
- Accéder à un centre de ressources en ligne pour recevoir toutes les actualités, événements et publications en temps réels ;
- Bénéficier d'organisation de réunions de proximité dans le département de la Haute-Vienne ;
- D'entretenir un partenariat d'expertise avec des institutions nationales et l'ensemble du Mouvement sportif ;
- Rejoindre une mobilisation nationale et territoriale (CEdS) pour que la voix des collectivités soit entendue et reconnue ;
- Intégrer le réseau des acteurs du sport en France (Ministères, Agence nationale du Sport, Parlement, Mouvement sportif et acteurs économiques).
- Recevoir une veille mensuelle via la lettre d'informations ;
- Suivre des formations sur des thèmes d'actualités et sur les fondamentaux du mandat de l'élu.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

- moins de 1 000 habitants : 61 €
- de 1 000 à 4 999 habitants : 121 €
- de 5 000 à 19 999 habitants : 256 €
- de 20 000 à 49 999 habitants : 512 €
- de 50 000 à 99 999 habitants : 1 023 €
- plus de 100 000 habitants : 1 965 €

En conséquence, conformément au dernier recensement de la population, la cotisation annuelle pour la Ville de Panazol s'élèvera à 256€.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'adhésion de la Ville de Panazol à l'association ANDES et désigner M. Laurent CHASSAT comme représentant de la collectivité auprès de l'association.

DÉLIBÉRATION

VU la politique de la Ville en matière de sport et vie associative ;

VU la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT les équipements sportifs dont la ville est gestionnaire ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à adhérer à l'association ANDES pour la soutenir dans l'exercice de sa politique en matière de sport et vie associative ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Ville à l'association ANDES et de s'engager à verser la cotisation correspondante ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **DE DÉSIGNER** M. Laurent CHASSAT comme représentant de la Ville de Panazol auprès de l'association ANDES.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 28 novembre 2025

Le Maire



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 03/12/2025
Publié ou notifié
03/12/2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB96**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **28/11/2025**

Objet : **Adhésion de la ville à l'association nationale des élus en charge du sport**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm**

Date de télétransmission : **03/12/2025** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **Délib 96-Adhésion de la ville à l'association nationale des élus en charge du sport.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20251128-DELIB96-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **03/12/2025**